PARACHA VAYIKRA - ויקרא
Chabat Za'hor

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 18h13• Sortie :19h31 PARIS-IDF :18h50•19h58 Tel-Aviv 18h34•19h32
Marseille 18h37•19h39 Miami 19h15•20h09 Alameda (USA) 19h06•20h05 Palerme 18h03•19h03

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Hachem appelle (Vayikra) Moché en présence de la nation toute entière et lui transmet les lois sur les sacrifices qui peuvent être offerts dans le Sanctuaire et qui sont constitués d'animaux ou de nourriture.
Les différents types d'offrandes sont les suivants :
- « Korban Ola » (l'holocauste), où l'animal est entièrement consumé par le feu sur l'Autel.
- « la minha » (oblation), offrande de farine
- « Korban Chélamim » (offrande de paix), dont la chair est consommée par celui qui l'offre, dont certaines parties sont consumées sur l'Autel et d'autres sont données aux Cohanim.
-Les différents sacrifices expiatoires, « Korban H'atat » (le sacrifice expiatoire), apportés pour effacer les fautes commises par inadvertance par le Cohen Gadol, la communauté, le roi, ou un individu.
- « Korban Achame » (l'offrande de culpabilité), apporté par celui qui a profité de ce qui est consacré au Temple, par celui qui a un doute sur une éventuelle faute commise par inadvertance, ou par celui qui a prêté un faux serment.

« … : Un homme, lorsqu'il approchera parmi vous (מִכֶּם) une offrande à Hachem, … » (Vayikra 1,2)

Le verset parlant d'une offrande présentée à Hachem par celui qui le souhaite, le terme 'parmi vous' (mikem/מִכֶּם) semble à priori superflu ! Il aurait semble-t-il suffit d'écrire " Un homme, lorsqu'il approchera une offrande à Hachem" !
Le Ben Ich H'aî d'expliquer que le mot mikem (מִכֶּם) est l'acronyme de 'mida kénéged mida' (mem, kouf, mem), 'mesure pour mesure'. Il rapporte le verset de Tehilim (62,13) *"Seigneur, tienne est la bonté, car Tu rémunères chacun selon son œuvre "*. De quelle bonté s'agit-il puisqu'Hachem rémunères chacun selon ses actes ? Si l'on agit d'une certaine manière, on reçoit une récompense proportionnelle ! En réalité cette bonté est justement le fait qu'IL rétribue chacun en fonction de ses actions, car sous l'influence de son yetser ara, l'homme ne voit pas nécessairement sur quoi il doit faire techouva, son mauvais penchant le convaincant qu'il n'a pas sur quoi se repentir, qu'il n'a pas commis de péché. Dans Son infinie bonté, Hachem rappelle à la personne que tout n'est pas 'ok' et que certaines de ses actions nécessitent une réparation. Et Hachem le fait par le biais de 'mida kénéged mida', mesure pour mesure, jusqu'à ce que la personne se rende compte qu'Hachem lui a fait subir telle épreuve pour lui transmettre un message subtil : tu as commis une erreur dans tel domaine, tu dois faire techouva. Chaque juif qui rencontre un problème doit immédiatement se demander : "Qu'ai-je pu faire pour mériter cela en particulier ? Quel message m'est transmis ?
Si l'on est victime d'une injustice dans la journée, en cherchant bien on trouvera qu'on a été inéquitable dans les jours précédents. Si quelqu'un nous parle mal et qu'on n'en comprend pas la raison, il nous faut rechercher avec qui a-t-on bien pu être hautain ou désagréable, etc… Telle est la bonté d'Hachem, ne pas nous laisser sombrer dans nos erreurs, et laisser le yetser ara nous 'enfumer' sans nous envoyer un message, un signal nous permettant de réaliser nos erreurs afin de pouvoir les corriger.
(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°435 Claude Eliahou Benichou)

« La émouna comporte deux parties.
La première est qu'une personne doit croire avec une foi absolue que D. précède tout le reste et que tous les mondes sont vitalisés et ont été créés par Lui.
Deuxièmement, une personne doit également croire que la nation juive est proche de D. et que chaque juif est capable de L'influencer par ses prières. »
(Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev - Kédouchat Lévi - Bo 12,9)

« Parle aux fils d'Israël : Un homme (אָדָם), lorsqu'il approchera parmi vous une offrande à Hachem, ... » (Vayikra 1,2)

Rachi commente "Un homme (adam) " : *« Pourquoi cette précision ? De même que Adam, le premier homme, n'a rien offert de ce qui était volé, puisque tout lui appartenait, de même ne devrez-vous rien me présenter de ce qui est volé. »*

Comment cet enseignement selon laquelle on ne peut rien offrir de volé à Hachem peut-il être tiré d'Adam harichone pour qui le vol était impossible, puisque le monde entier lui appartenait et qu'il n'y avait personne à qui voler ? (Zohar HaKadosh Vol. 2 128a, Mayan Bet HaShoeivah)
Rav Shimon Schwab explique que le commentaire de Rachi n'est pas axé sur l'interdiction négative d'offrir un objet volé, mais que son intention est plutôt de dire qu'une personne qui apporte un korban doit renoncer à quelque chose qui lui appartient.
Selon Rachi, bien qu'il lui fût impossible de voler puisqu'il n'y avait personne à qui voler, Adam a volontairement renoncé à quelque chose qui lui appartenait, et c'est ce sacrifice qui permet à une personne de se rapprocher d'Hachem et rend l'odeur de son 'korban' si agréable à Hachem (Vayikra 1,9).
Rav Israël Reitman ajoute que cela correspond bien à l'enseignement du Zohar HaKadoch selon lequel même si une personne se voit offrir un objet de mitsva sans frais - comme un loulav ou une matsa - elle doit s'efforcer d'en faire au moins un paiement symbolique. Bien qu'il soit halakhiquement autorisé de l'accepter gratuitement, l'approche appropriée est que les mitsvot devraient spécifiquement impliquer de renoncer à quelque chose, comme nous l'avons appris d'Adam.
La qualité d'une mitzva dépend du 'sacrifice', de l'effort qu'on fait pour l'accomplir : sommes-nous prêts à donner encore (même un peu) de nous-même pour Hachem ? Et quel que soit notre part d'effort, faire la volonté d'Hachem dans la joie doit en faire partie.
(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°435 Claude Eliahou Benichou)

« Comment ajouter chaque jour quelque chose ? En ayant conscience que D-ieu est avec chacun dans son exil. »
(Le Rabbi de Loubavitch , Lag Baomer 5747, 2e Sih'a)

« ..., un holocauste, un sacrifice par le feu, odeur agréable à Hachem. »
(Vayikra 1,9)

Profondément investi dans l'idée de Tikoun Olam (réparation du monde) un partisan demanda au Rabbi de Loubavitch :
- « Dois-je m'impliquer à devenir meilleur ou dois-je me concentrer plutôt à changer le monde ?
- Vous ne pouvez pas réparer le monde, observa le Rabbi si vous ne commencez pas d'abord par vous-même.
Commencez à investir des efforts sur votre personnalité, puis sur votre famille, votre communauté, votre pays, et de là sur le monde entier. Un pas après l'autre.
Si vous entretenez votre propre feu, sa chaleur se répandra sur ceux qui sont autour de vous. »

Lors d'un office de semaine à Jérusalem, un membre du quorum avait comme à son habitude un comportement susceptible d'en énerver plus d'un : une excitation hors normes accompagnée d'exigences de tout genre, quoi de vouloir que l'office aille plus vite à sa convenance, sans pour autant se priver de freiner la prière lorsque l'envie lui vient de chanter faux et avec une voix nasillarde certains passages à haute voix. Nul ne s'en émut (les fidèles y étaient habitués et puis connaissant la personne en question, ils savaient qu'elle n'était pas mauvaise, juste 'spéciale'), à l'exception d'un nouveau venu sur le visage duquel se devinait la colère montante. Un h'assid parmi les fidèles s'approcha de lui et lui dit à l'oreille : « Mon Rav m'a enseigné que dans un cas pareil tu as deux choix. Si tu es certain à 100% que tu peux le changer, alors fais le. Sinon c'est toi que tu dois changer… »
(Adaptation Story Time, 1er récit issu du livre 'Graines de Sagesse p.121)

« Une réponse douce détourne la colère »
(Proverbes Michlei 15 :1)

Chabat Za'hor (ce Chabat)

Le Chabbat précédant la fête de Pourim, on lit une Paracha supplémentaire après la lecture de la Paracha hebdomadaire. Elle commence par les mots « Za'hor Eth Achère Assa Le'ha Amalek», «Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek» , une peuplade qui attaqua le peuple juif à sa sortie d'Égypte, alors qu'il se dirigeait vers le mont Sinaï. A Pourim le peuple juif fut sauvé des griffes d'Haman qui est un descendant d'Amalek.

D'après de nombreux décisionnaires, c'est une Mitsva positive édictée par la Torah d'écouter la lecture de la Paracha Za'hor, on s'efforcera donc d'être très attentif à sa lecture (il faudra penser à s'acquitter de la mitsvah par la lecture de l'officiant qui la lira dans le sefer Torah et ne pas la lire dans un livre en même temps que lui).

« Il arrive qu'un homme ait peur avant qu'il ne lui arrive un bienfait. Celui qui fuit les ennuis est intelligent. »
(Rabbi Nah'man de Breslev, SA,Peur, II , 2-3)

Le Jeûne d'Esther : Jeudi 21 Mars 2024

Contrairement au Jeûne du 17 Tamouz ou du 9 Av, qui lorsqu'ils tombent un Chabat sont repoussé au dimanche, le Jeûne d'Esther est lui avancé au Jeudi précèdent. Une des raisons en est que les jeûne du 17 Tamouz et du 9 Av sont des jeûnes commémorant la destruction du temple, un événement triste, tandis que le Jeûne d'Esther est en souvenir d'un événement heureux, la victoire des juifs (nous ne sommes pas pressés de commémorer un évènement douloureux mais hâtifs pour un épisode heureux). Nos sages l'avancèrent au jeudi et non au vendredi précèdent afin que l'on puisse tranquillement s'affairer aux préparatifs du Chabat.

Ce jeûne vient nous rappeler les 3 jours de jeûne observés par Esther avant qu'elle n'aille parler à A'hachvéroch. Ces jours se déroulèrent en Nissan, durant la fête de Pessa'h.
La coutume étant de ne pas jeûner en Nissan, nos Sages déplacèrent ces 3 jours avant Pourim afin qu'ils soient associés à cette fête, et les réduisirent à 1 seul jour pour faciliter sa réalisation.
Nous menâmes une guerre le 13 Adar, et la coutume des juifs était de jeûner le jour d'une bataille afin d'avoir davantage d'aide Divine : C'est en souvenir de cela que nous jeûnons le 13 Adar (lorsque le 13 Adar tombe Chabat comme cette année, le jeûne est avancé au jeudi précèdent d'après une prescription de nos sages). Le nom porté par ce jeûne ("Taanit Esther') est dû au rôle majeur joué par celle-ci dans l'histoire de Pourim.

Les femmes enceintes ainsi que celles qui allaitent sont exemptes du jeûne d'Esther. Dès lors que se sont écoulés 3 mois de grossesse, une femme enceinte est exempte de jeûner. Cependant, si la

femme n'a pas encore atteint 3 mois de grossesse, mais ressent des malaises ou des vomissements, elle est également exempte de ce jeûne, en particulier après 40 jours de grossesse.
Tant qu'elle se trouve dans les 24 mois qui suivent son accouchement, une femme qui allaite est exempte d'observer le jeûne d'Esther.
Même si elle n'allaite plus de façon effective, mais qu'elle se sent encore faible, elle est exempte d'observer ce jeûne, tant qu'elle se trouve dans les 24 mois de son accouchement.
Cependant, si elle n'allaite plus et qu'elle se sent en forme, elle doit s'imposer la H'oumra (rigueur) de jeûner.
Même en cas d'exemption, il faudra se passer de friandises ce jour-là.
De jeunes mariés, dans les sept jours de leur union, sont exemptés de ce jeûne. De même pour les trois personnes qui officient lors d'une circoncision : le père de l'enfant, le *Sandak* et le *Mohel*.
Chacun, à partir de 13 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles, en bonnes santé devra jeûner et il est interdit de briser la barrière de la tradition.
Le jeûne commence au lever du jour jusqu'au soir à l'apparition des étoiles.
Durant le jeûne d'Esther, il est permis de prendre une douche, de porter des chaussures en cuir, de se parfumer et de pratiquer l'intimité conjugale.
Afin de pouvoir manger au petit matin, avant le jour, il faudra en poser expressément la condition avant de dormir **: « si je me lève avant le début du jeûne (avant le lever du jour) il me sera permis de m'alimenter », car sinon le sommeil est considéré comme le début du jeûne.**
Bien que le jeûne ne débute qu'à l'aube, si quelqu'un se réveille en pleine nuit, il lui est interdit de consommer quoi que ce soit, s'il n'a pas émis la condition verbale avant d'aller dormir
Il sera bon de se rendre à la synagogue pour les offices. Durant les prières du matin et celles de l'après-midi, nous ajoutons des prières relatives à ce jour, et lisons dans le Sefer Torah.

« La sainteté de la lumière enfouie dans la Méguila est plus élevée que celle de la Torah elle-même. »
(le 'Hatam Sofer - drouch 37 - Adar chéni)

Les 4 Mitsvots de Pourim : les 4 מ'

Méguila, **M**atanot laévyonime (dons aux pauvres), **M**icloa'h manot et **M**ichté

1/Écouter la Méguila Samedi 23 Mars <u>au soir</u> et Dimanche 24 Mars 2024.

C'est une obligation de lire ou d'écouter la Meguila le soir de Pourim (Samedi 23 Mars au soir depuis la sortie des étoiles jusqu'à l'aube) puis de la relire le lendemain (Dimanche 24 Mars du lever au coucher du soleil).
Ce « rouleau » retrace l'ensemble de l'histoire de Pourim. La meilleure façon de réaliser cette mitsva est de lire la Meguilat Esther avec une grande assemblée car : "plus la foule est nombreuse, plus l'hommage au Roi est grand !"
Avant la lecture, il faut avoir l'intention de s'acquitter de l'obligation d'écouter la Meguila tout comme le lecteur aura l'intention de nous acquitter. Afin de pouvoir écouter l'ensemble des mots, **il sera interdit de parler pendant la lecture de la Meguila Esther jusqu'à la bénédiction finale (on ne répondra pas 'Barou'h Hou ouBarou'h Chémo' aux bénédictions initiales et finale du lecteur qui nous acquitte)**.
Il faut se concentrer pour écouter chaque mot prononcé par le lecteur et ne pas lire en même temps que lui dans un livre imprimé. Toutefois, si on n'a pas entendu un mot, on pourra le lire dans le livre et rattraper les mots manquants jusqu'à arriver à l'endroit que lit le lecteur.
Lorsque le nom d'Haman est cité, nous faisons tourner les crécelles et tapons du pied pour effacer son souvenir, en veillant toutefois de ne pas perdre l'écoute d'un seul mot de la méguila.

Les femmes ont aussi l'obligation de lire ou d'entendre la Meguila le soir et durant la journée de Pourim parce qu'elles ont aussi bénéficié de ce Miracle.

Les enfants qui ont atteint l'âge d'être éduqués aux mitsvot (à partir de 5, 6 ans, chaque enfant en fonction de ses capacités) doivent également être habitués à écouter la Meguila. **En revanche, les parents devront veiller à ce que les enfants ne perturbent pas la lecture. Concernant les enfants en dessous de cet âge, s'ils peuvent rester silencieux et calmes c'est une mitsva de les amener. En revanche s'ils risquent d'être bruyants et dissipés, ils ne doivent pas être amenés à la synagogue car ils risqueraient de perturber la lecture et d'empêcher le public d'écouter correctement chaque mot.**

Le soir de Pourim, on se rend à la synagogue **avec des habits de fêtes** pour aller écouter la Meguilat Esther, **car nos sages nous ont enseigné que "la grandeur de Kippour est comme celle de Pourim" !**
L'habitude répandue de nos jours est de donner le **Zékher Ma'hatsit hashekel**, (il faudra dire que c'est **en souvenir** du Demi-Chekel « ***Zékher Léma'hatsit Hashekel*** ») avant le début de lecture de la Meguila Esther, mais on peut toutefois le donner jusqu'à la fin du mois de Adar.

Une année où la première lecture du soir de la Meguila suit le jeûne d'Esther, il est permis de goûter moins de 54 grammes de pain ou de gâteau entre le jeûne d'Esther et le début de la lecture de la Meguila, et il est permis de boire ou manger des fruits sans limitation de poids. Toutefois, celui qui s'abstient de consommer quoi que ce soit avant la lecture est digne de bénédiction.
Cette année où la première lecture du soir est Samedi soir, il faudra faire la havdala de Motsé Chabat si l'on souhaite consommer quelque chose.

Il est bien de se lever tôt le jour de la seconde lecture de la Meguila (Dimanche 24 Mars) afin de se préparer convenablement à la téfila ainsi qu'à ce grand et saint jour de Pourim. Après la 'Amida de Chah'it, on lit dans le Sefer Torah le passage sur Amalek, puis on lit la Meguila.
Le Minhag est de ne pas travailler le jour de Pourim, mais c'est permis. Toutefois, **celui qui travaille ne verra aucun signe de bénédictions de ce travail.**

2/Matanot laévyonime : Faire des dons aux pauvres Dimanche 24 Mars 2024

Pour un Juif, se préoccuper de ceux qui sont dans le besoin est une responsabilité constante. Cependant, à Pourim, se souvenir des pauvres fait l'objet d'une Mitsva particulière. Cette mitsva nous est enseignée dans la Meguilat Esther (9-22) : « faire de ces jours des jours de festin et de joie, et d'échange de mets mutuels ainsi que de cadeaux aux nécessiteux. »
Comme « nécessiteux » est formulé au pluriel, nous en déduisons qu'**il faut faire des cadeaux/dons à minimum 2 pauvres pour s'acquitter de cette mitsva.** Chaque homme, mais aussi chaque femme est tenu par cette obligation.
Selon la Halakha, il faut donner **à chaque pauvre de quoi faire un repas décent** (au moins dans le cadre de la restauration rapide), mais dans la mesure du possible il est recommandé d'être plus généreux qu'en général et de donner avec largesse le jour de Pourim. Dans tous les cas, on le fera de bon cœur et avec affabilité.
La Mitsva est mieux accomplie lorsqu'on donne directement aux pauvres. Cependant, si on ne trouve pas de pauvre, on pourra mettre l'argent dans des boîtes réservées à la charité. Même les jeunes enfants doivent accomplir cette Mitsva.
Il est **important de souligner** qu'il est **préférable de donner**, autant que peut se faire, **plus de dons aux pauvres** (Matanot laevionim) **que de faire d'importante dépenses pour** le repas de Pourim ou pour les Michloa'h Manot, ''car il n'y a pas de plaisir plus grand et plus beau que de réjouir le cœur des pauvres".

3/Michloa'h manot : Envoyer des cadeaux Dimanche 24 Mars 2024

A Pourim, nous soulignons l'importance de l'unité et de l'amitié entre les Juifs en envoyant des cadeaux composés d'aliments à des amis.
Lorsque l'on envoie un cadeau à son prochain, on lui exprime nos sentiments d'affection et d'estime, ce qui entraîne l'amitié, la paix et la fraternité.
On enverra de préférence le Michloa'h manot à celui pour qui on a (malheureusement) un ressentiment ou à celui que l'on pense en avoir à notre égard plutôt qu'à notre bon ami pour lequel notre affection ne fait aucun doute. (c'est là tout le sens de cette mitzwah)

On s'acquitte de cette mitsva en envoyant au moins 2 sortes de mets comestibles prêts à être consommés (par exemple des gâteaux, des fruits, des boissons) **en même temps à au moins une personne juive de son entourage.** Cette mitsva doit être faite dans la journée de Pourim et non la nuit.
Les femmes, les filles de plus de 12 ans et les garçons de plus de 13 ans, sont également tenus d'envoyer à une ou un ami(e), un manoth (cadeau composé de 2 sortes de mets). On ne doit envoyer de présents qu'à des personnes qui sont au-dessus de l'âge de la Bar/Bat-Mitsva, et celui qui envoie à un enfant n'est pas quitte de son obligation.

Il convient que les hommes envoient aux hommes et les femmes aux femmes. D'après certains, cet envoi doit être fait par l'intermédiaire d'une troisième personne. Les enfants, en plus d'envoyer leurs propres cadeaux, font des messagers enthousiastes, mais si l'émissaire est un enfant il faudra tout de même s'assurer que le présent est bien arrivé à l'adresse indiquée.

4/Michté : Prendre le repas de fête Dimanche 24 Mars 2024

Comme pour toutes les fêtes, nous célébrons Pourim avec un repas spécial. Toute la famille et les amis se réunissent pour se réjouir dans l'esprit du jour.
Les décisionnaires écrivent qu'il faut manger de la viande en ce jour car il a été institué pour être un jour de Fête (Yom Tov) où nous sommes tenus d'en manger. De nombreux décisionnaires écrivent qu'il faut aussi y manger du pain ('Seoudat pat').
On boira du vin avec modération car la Séouda ne doit en aucun cas se transformer en une beuverie. Celui qui sait que lorsqu'il boit de l'alcool peut en arriver à se rouler par terre, dire des âneries, des vulgarités ou tout simplement blesser son ami (par des paroles ou des actes) n'a aucune Mitsva de boire du vin et devra s'en abstenir. Pas un seul 'Gadol' n'est connu pour s'être saouler à Pourim jusqu'à dépasser les limites. Se saouler est prohibé par la Torah car cela peut pousser un homme à transgresser de graves interdits, has veshalom. Celui qui veut réaliser la Mitsva de boire du vin le jour de Pourim devra arriver à un début de « bien-être » et s'arrêter de boire immédiatement. Les Rabbanims sont très stricts à ce sujet : Pourim ne doit pas être un prétexte pour « se mettre à l'envers », bien au contraire, le repas devra se prendre dans la joie et non pas dans la légèreté et la bêtise ; on y dira des paroles de Torah et des chants en l'honneur de Pourim.
Il est bien <u>de ne pas commencer</u> la Michté de Pourim avant d'avoir accompli la mitsva de Matanot laevionim et celle de Michloa'h Manot.

Les prières spéciales à Pourim

Pourim, nous récitons le passage "Al Hanissim" dans la Amida, le soir, le matin et l'après-midi, ainsi que dans la bénédiction d'après le repas (Birkat Amazone).
Dans la prière du matin, une lecture de la Torah spéciale est faite à la synagogue.

« Celui qui est bon envers le pauvre prête à D-ieu »
(Proverbes Michlé 19.17)

Celui qui parle d'un Tsaddik le jour de sa Hiloula, celui-ci prie pour lui et le protège :
Ce Vendredi 22 Mars/12 Adar ב c'est la Hilloula de Rav Moché FEINSTEIN

Né le 7 Adar 1895 et décédé le 12 Adar II 1986, Rav Moché Feinstein fut le plus grand décisionnaire américain pendant cinquante ans. C'était un grand génie en Torah, et ce dès son plus jeune âge, au point que lorsqu'il eut onze ans, une rencontre avec plusieurs Rabbanim eut lieu chez lui. Lorsqu'il entra dans la pièce, toutes les personnes présentes se levèrent en son honneur. Son père, Rav David en fut très irrité et leur expliqua qu'ils nuisaient à son éducation.

Pendant toute son existence, il ressentit une responsabilité envers chaque Juif. Il fit du 'Hessed avec chaque homme, quel qu'il soit. Pendant près de cinquante ans, il était l'adresse pour toute requête présentée par les Juifs américains. Des questions de Halakha, d'éducation des enfants, de direction du peuple, arrivaient chez lui du matin au soir, et il ne rejetait personne.
Rabbi Moché Feinstein était l'un des grands décisionnaires de la génération précédente. Ses décisions ont plus d'une fois tranché des questions complexes de Halakha, et il était considéré comme l'un des seuls rabbins à pouvoir décider de questions liées à l'actualité ainsi qu'à la technologie et à la modernisation de la vie quotidienne.

Lorsque Rav Moché Feinstein quitta ce monde, la foule vint en masse consoler sa famille en deuil. Le vendredi après-midi, le flux des visiteurs diminua progressivement jusqu'à s'arrêter totalement.
Soudain, le téléphone sonna et l'un membre de la famille décrocha. Une femme au bout du fil expliqua alors qu'elle avait une question urgente à poser au Rav Feinstein.
- « Je suis désolé de vous l'annoncer, mais le Rav est décédé », annonça le membre de la famille, et la femme éclata en pleurs.
Peut-être voudriez-vous me dire ce que vous souhaitiez demander au Rav, il y a ici beaucoup d'érudits de la famille, je vais leur poser votre question et ils pourront certainement y répondre », continua l'homme.
- « Oh, bien sûr, dit-elle, j'aimerais que vous me donniez l'heure d'allumage des bougies de Chabat à New York. »
- « Pardon mais vous appelez le Rav Moché, l'un des grands Rabbanim américains, qui recevait des questions les plus complexes de Halakha, uniquement pour connaitre l'heure du début de Chabat ?
- « Monsieur sachez que cela fait plus de 30 ans que j'appelle le Rav chaque vendredi pour la même chose. À chaque fois, il me répondit aimablement et me souhaita Chabat Chalom. »
Pendant plus de 30 ans, le Rav lui répondit gentiment sans s'offusquer ni même lui proposer de lui fournir ou qu'elle acquiert un calendrier de l'heure d'allumage des bougies de Chabat…

Le 12 Adar II 5746 (1986), il fut rappelé au Ciel. Son enterrement commença à New York, où participèrent 75 000 personnes, et se poursuivit à Jérusalem à Chouchane Pourim, où se rassemblèrent environ 250 000 personnes. Il est inhumé au Har Haménou'hot. Que son mérite nous protège et nous fasse accéder à la venue bonne et rapide de notre juste Machia'h Amen.

CHABAT CHALOM ET BONNE FÊTE DE POURIM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא)
Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aî Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aîm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaî ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haî ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aîm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraîm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laîla, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naîna H'ava, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן!**

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: H'aîm Topol (16 Adar 5783), Or ben Nathalie (28 Adar 5783), Maya Esther Dee (16 Nissan 5783), Rina Myriam Dee (16 Nissan 5783), Leah Lucy Dee (18 Nissan 5783), Roger Pinto (19 Nissan 5783), Rav Ephraïm Mol (30 Nissan 5783), Georges ben Alter véBrandla (18 Yiar 5783), Benjamin Haddad (19 Yiar 5783), Aviel Haddad (19 Yiar 5783), Rav Gershon Edelstein (10 Sivan 5783), Meir Tamri (10 Sivan 5783), Lia Ben-Nun (14 Sivan 5783), Ohad Dahan (14 Sivan 5783), Uri Yitzhak Iloz (14 Sivan 5783), Marc Nissim ben H'ouatou (27 Sivane 5783), Elisha Anteman (1er Tamouz 5783), Harel Masood (1er Tamouz 5783), Ofer Fairman (1er Tamouz 5783), Nachman Shmuel Mordoff (1er Tamouz 5783), Claude bat Raymond (1er Tamouz 5783), David Yehuda Izhak ben Mochè véAmona (15 Tamouz 5783), Shilo Yossef Amir (17 Tamouz 5783), Alexandre ben Emeric (29 Tamouz 5783), Chen Amir (19 Av 5783), Sultana bat Rahel (29 Av 5783), Shay Nigreker (2 Eloul 5783), Aviad Nigreker (2 Eloul 5783), Batsheva Nagari (4 Elloul 5783), Aarone Henry Paul ben Sultana (6 Eloul 5783), Itsrak ben Ori (12 Eloul 5783), Tsipora Elissiane bat Chmoel (3 Tichri 5784), l'enfant Neoraï Refaël ben Naomie (15 Tichri 5784), Haïm Jean-Pierre ben Charles (18 Tichri 5784), Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digmi (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtovnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 57844), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3Tichri 5784), Roy Biber (5Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5Tichri 5784), Yakir Bitton (5tichri 5784), Hen Yahalom (5tichri 5784) et Rani Tahan (5 tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama(20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 tevet 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**